

Plages tarifaires

Info : Plages tarifaires

Les différentes plages tarifaires (plages horaires et périodes saisonnières) mentionnées dans les fiches concernant les tarifs d'électricité et les fiches concernant les tarifs d'utilisation du réseau sont définies dans le tableau ci-dessous.

1. Plages tarifaires

Heures pleines (HP)	du lundi (lu) au vendredi (ve) le samedi (sa)	de 07h00 à 23h00 de 07h00 à 13h30
Heures creuses (HC)	les autres heures sont des heures creuses	
Heures de haut tarif (HT)	tous les jours (tlj)	de 07h00 à 21h00
Heures de bas tarif (BT)	tous les jours (tlj)	de 21h00 à 07h00
Période de pointe (PP)	du lundi (lu) au vendredi (ve) du lundi (lu) au vendredi (ve)	de 09h00 à 12h00 de 17h00 à 19h00
Période de base (PB)	les autres heures en période de base	
Période d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	
Période d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre	

Groupe E se réserve le droit de modifier ces plages tarifaires à tout moment.